

HONORAIRES DE LOCATION

En vertu du décret du 1^{er} août 2014 :

PART LOCATAIRE : 13 € TTC par m² de surface habitable (comprenant les honoraires d'états des lieux)

PART PROPRIETAIRE : 6,95 % HT du loyer net annuel.

HONORAIRES DE GESTION

Nos honoraires de gestion, fixés à 7,58 % HT, sont calculés sur toutes les sommes perçues pour le compte du propriétaire mandant.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Nos honoraires de transaction sont fixés à :

- 12,55 % HT maximum du prix de vente TTC, pour les biens dont la valeur est inférieure ou égale à 20 000 € TTC
- 10,03 % HT maximum du prix de vente TTC, pour les biens dont la valeur est comprise entre 20 001 € TTC et 65 000 € TTC
- 7,52 % HT maximum du prix de vente TTC, pour les biens dont la valeur est supérieure à 65 000 € TTC